

Charte Diversité, Équité et Inclusion

Juin 2025

Champ d'application :

Cette charte décrit l'engagement de Sienna à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Cette charte s'applique à tous les collaborateurs de Sienna.

Définitions :

Conformément aux définitions des PRI, la diversité, l'équité et l'inclusion sont décrites comme suit :

- La diversité peut être définie comme la présence de la différence dans un contexte donné, tel qu'une entreprise.
- L'équité signifie que les personnes ont un accès équitable, des opportunités, des ressources et la possibilité de s'épanouir. L'objectif est d'aller au-delà des obstacles historiques et systémiques pour atteindre une plus grande équité dans le traitement et les résultats.
- L'inclusion peut être décrite comme les mesures prises pour comprendre, accepter et tirer parti des forces et des facettes uniques de chaque individu afin que chacun se sente accueilli, valorisé et soutenu.

Notre conviction :

Conformément aux valeurs de Sienna que sont la cohésion, l'innovation durable, l'orientation client et l'agilité, nous reconnaissons que la diversité, l'équité et l'inclusion sont des facteurs essentiels de l'amélioration de la performance de l'entreprise, de la prise de décisions et de l'accomplissement professionnel.

En tant qu'investisseur responsable, nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons, qu'elles promeuvent des valeurs liées au respect de la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous nous appliquons à nous-mêmes le même degré d'exigence. Nous cherchons donc à cultiver un environnement qui accueille des origines, des expériences et des perspectives diverses, où tous les individus ont des opportunités égales, se sentent en sécurité et sont encouragés à exprimer leurs opinions professionnelles.

Nous croyons que le respect mutuel et l'inclusion contribuent à notre succès collectif.

Nos priorités :

Pour guider nos efforts, nous avons identifié cinq piliers clés, détaillés ci-dessous.

Assurer l'égalité des chances

Chez Sienna, nous nous engageons à œuvrer pour l'égalité des chances professionnelles pour tous nos collaborateurs en étant exempts de tout biais que ce soit au niveau des embauches ou toutes autres actions de l'entreprise. Nous nous efforçons par exemple d'identifier et d'attirer les talents sans préjugés.

En favorisant une culture d'inclusion où chacun a une chance, nous contribuons à une société plus équitable.

Promouvoir la parité

Chez Sienna, nous nous engageons à contribuer activement à la transformation du secteur financier pour le rendre plus accessible aux femmes. Dans le but de promouvoir un changement systémique, nous encourageons la diversité des sexes au sein de l'entreprise et de nos structures de management.

Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap

Il existe un large éventail de handicaps, dont beaucoup peuvent ne pas être immédiatement visibles. Nous nous efforçons de mettre en place un cadre suffisamment ouvert, accueillant et sans jugement afin de permettre à nos collaborateurs d'assumer leur handicap, pour ne pas en faire une différence discriminante. Nous nous engageons donc à favoriser un environnement de travail inclusif pour les personnes en situation de handicap et à étudier les diverses solutions pouvant être mises en œuvre pour répondre à leurs besoins.

Notre objectif est de faire en sorte que chaque collaborateur exerce son métier en étant soutenu par l'entreprise et dans des conditions adaptées à ses besoins spécifiques.

Favoriser l'intégration et le développement professionnels des jeunes

Les jeunes jouent un rôle crucial dans la création de valeur ajoutée de l'entreprise et dans sa transformation. Nous participons activement à leur formation et à leur développement de carrière afin de leur assurer un épanouissement dans le temps. Nous nous engageons à leur offrir une rémunération juste et compétitive.

Mettre en valeur l'expérience des seniors

Chez Sienna, nous sommes convaincus de l'importance de l'expertise et de l'expérience de nos collaborateurs plus âgés.

Nous nous engageons à favoriser un environnement inclusif qui encourage la collaboration et l'apprentissage intergénérationnels, permettant à tous les collaborateurs de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de chacun.

Notre engagement

L'engagement concret de Sienna sur les sujets DE&I passe par une application opérationnelle de cette charte. Celle-ci repose sur :

- L'appropriation de chacun de la charte DE&I avec le soutien et l'exemplarité des managers.
- La mise en place d'un plan d'actions qui recense non seulement les actions déjà mises en place mais qui développe également certaines initiatives dans le temps, dont la formation. Ceci permettra d'atteindre notre objectif qui consiste à favoriser un environnement valorisant la diversité des origines, des expériences et des points de vue, garantissant à tous les individus l'égalité des chances, un sentiment de sécurité et la possibilité d'exprimer librement leurs pensées et leurs idées professionnelles.
- Un suivi d'indicateurs clés auprès du senior management et des collaborateurs à une fréquence annuelle et auprès des autres parties prenantes sur demande. Ces indicateurs sont sélectionnés par notre équipe des ressources humaines et permettent d'évaluer l'impact de nos initiatives.

Disclaimer

Ce document a été préparé uniquement à des fins d'information. Les informations susmentionnées ne peuvent être reproduites, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de Sienna. Les informations contenues dans ce document peuvent être des informations partielles et elles sont exprimées à la date de rédaction et peuvent être modifiées sans préavis. SIENNA GESTION, opérant sous la marque Sienna Investment Managers - Sienna Gestion est l'entité qui développe les expertises en gestion cotée et hybrides | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € | RCS Paris 320 921 828 – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97020 | Siège social : 21 boulevard Haussmann – 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

SIENNA AM FRANCE, opérant sous la marque Sienna Investment Managers, est l'entité qui développe l'expertise en matière de dette privée | Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 200 € | RCS Paris 415 084 433 – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97118 | Siège social : 21 boulevard Haussmann – 75009 Paris | www.sienna-im.com